



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Leasing social à La Réunion

Question écrite n° 11040

Texte de la question

M. Frédéric Maillot interroge M. le ministre des transports sur l'offre de leasing social pour les foyers réunionnais. Lancé depuis 2024 et renouvelé en septembre 2025, le *leasing* social, en ce qu'il permet d'accélérer la transition écologique, est une mesure que nous ne pouvons soutenir au vu de la configuration socio-économique du territoire. En effet, La Réunion est un territoire fortement dépendant de l'automobile en raison d'un réseau de transports en commun limité, insuffisant pour couvrir les déplacements quotidiens. Les coûts liés à l'acquisition et à l'usage d'un véhicule y sont plus élevés qu'en Hexagone (importation, entretien, carburant), ce qui pèse lourdement sur les ménages, d'autant que l'île connaît un taux de pauvreté trois fois supérieur à la moyenne nationale. Par ailleurs, la transition vers des modes de déplacement moins polluants est indispensable face aux enjeux environnementaux locaux. Dans ce contexte, si le dispositif de *leasing* social permettrait aux foyers modestes d'accéder à un véhicule récent ou à faible émission pour un loyer plafonné incluant l'entretien et l'assurance, l'offre proposée est insuffisante au regard des stocks disponibles. Il souhaiterait donc savoir si le Gouvernement pourrait faire acte de transparence sur le nombre de véhicules commandés à La Réunion et sur l'efficacité du dispositif proposé.

Texte de la réponse

Le programme de leasing social, lancé le 30 septembre 2025, a permis à plus de 50 000 ménages modestes d'accéder à la location d'une voiture particulière électrique neuve pour une durée d'au moins 3 ans, avec des mensualités abordables par rapport aux prix du marché, ne pouvant dépasser plus de 200 € hors options. Dans le cadre de cette édition 2025, plus de 130 véhicules ont été commandés sur le territoire de La Réunion, alors qu'aucun ne l'avait été lors de la première édition. Le Premier ministre a annoncé le lancement d'une nouvelle édition à l'été 2026, dans le cadre de laquelle les différents acteurs de la location automobile, localisés dans les territoires ultramarins, ont été sollicités pour proposer de nouvelles offres adaptées aux besoins de ces territoires. À cette fin, le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt à l'attention des loueurs de véhicules est publié par l'Agence de la transition écologique (ADEME) depuis le 11 mai 2026.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Maillot](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11040

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2025](#), page 9277

Réponse publiée au JO le : [14 juillet 2026](#), page 6708